

## DOUBLE CHŒUR

### 69 - Basses données.

Pour les exercices de contrepoint à 8 voix et 2 chœurs, on utilise des basses données doubles, comportant plusieurs périodes. Tantôt les basses se répondent, tantôt elles sont réunies.

Au dialogue des basses correspond un dialogue des chœurs. Lorsque les basses sont réunies, les chœurs doivent l'être aussi.

On peut également pratiquer cette forme de contrepoint sans basses données. Les 8 voix sont alors composées par l'élève.

### 70 - Modes.

On étudie le double chœur dans les modes majeur et mineur.

### 71 - Règles rythmiques, mélodiques, harmoniques.

Le contrepoint à double chœur peut être considéré comme un exercice plus libre que les exercices précédents. Tous les accords et tous les procédés de l'harmonie classique y ont leur place. On doit observer toutefois le style et les principes, sinon les règles strictes, du contrepoint fleuri.

Lorsque les deux chœurs sont réunis, chacun d'eux doit conserver une certaine autonomie ; il peut arriver que leurs chiffrages soient momentanément différents. Toutes les tolérances du contrepoint à 7 et 8 voix sont admises.

On complétera utilement les indications suivantes par la lecture et l'analyse des exemples qui figurent dans la seconde partie de cet ouvrage.

### 72 - Mesure employée.

Le double chœur est habituellement noté dans les mesures à  $\frac{3}{2}$ ,  $\frac{4}{2}$ ,  $\frac{2}{1}$  ou  $\frac{3}{1}$ .

On peut user largement des rondes. Les croches sont exclues du double chœur.

### 73 - Silences.

Les différentes périodes sont séparées par des silences.

Lorsque les deux chœurs sont réunis, on peut user avec discrétion des silences pour alléger la polyphonie.

### 74 - Intervalles harmoniques.

On admet dans le double chœur la seconde, la quarte et la septième entre toutes les voix.

**75 - Accords.**

On admet, dans le double chœur :

— l'accord de quarte et sixte (second renversement des accords de 3 sons) placé sur la dominante ;

— les accords de septième et leurs renversements ;

— les accords de septième de dominante sur tonique.

Les septièmes doivent être préparées et résolues. Toutefois, la septième de dominante peut être dispensée de préparation. Voir ci-dessous § 76.

**76 - Notes à préparation obligée.**

Les septièmes doivent être préparées.

La préparation doit avoir au moins la durée d'une blanche.

*Tolérance :*

La septième de dominante peut être dispensée de préparation.

**77 - Notes à mouvement obligé.**

Les septièmes doivent être résolues par mouvement conjoint descendant.

Mais elles peuvent toucher une autre note de l'accord avant leur résolution. La septième de dominante peut passer, par échange, dans une autre voix.

**78 - Fréquence des harmonies.**

La fréquence des harmonies est libre. Le changement d'accord peut se produire à n'importe quel temps de la mesure. Un accord peut ne durer qu'un seul temps (une blanche).

**79 - Modulations.**

On peut, dans le double chœur, moduler plusieurs fois, au cours d'un exercice, le nombre des modulations étant proportionné à la longueur du texte.

Il s'agit, bien entendu, de modulations passagères à des tons voisins.

**80 - Retards. Notes de passage. Broderies.**

On peut utiliser dans le double chœur les retards irréguliers, les notes de passage et les broderies sur le temps fort.

Le retard supérieur de l'octave peut donner naissance à de véritables accords de neuvième de dominante. Il arrive que l'accord change au moment de la résolution du retard (retard irrégulier).

La broderie de l'unisson est admise d'un chœur à l'autre.